



ADDENDA # 2

Date : Le 27 juillet 2022

Titre : Services d'hébergement dans la ville de New York

Le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement modifie par la présente, conformément au présent addenda, la Demande De Proposition (DDP) pour la prestation de services d'hébergement, portant le numéro 23-222013. Le présent addenda fait partie de la DDP et a pour objet :

1. Répondre aux questions relatives à la DDP
2. Apporter des modifications à la DDP

Le présent addenda est émis avant la réception des offres afin de fournir des révisions et des clarifications aux documents d'appels d'offres.

QUESTIONS ET RÉPONSES

- Q1. Dans l'annexe A, Énoncé des travaux, le point 6 b) des Spécifications/exigences minimales des unités, il est indiqué que les unités doivent être des logements d'au moins une chambre à coucher. L'approvisionnement pour la mission envisagerait-elle des logements de type studio de 400 pieds carrés ou plus, présentant toutes les spécifications décrites et répondant à toutes les exigences minimales, moyennant une économie importante ? Dans l'affirmative, devrions-nous proposer deux versions de l'annexe B ? L'approvisionnement pour la mission envisagerait-elle un mélange de logements de type studio et de logements d'une chambre à coucher dans le même établissement ?
- R1. Veuillez consulter la réponse R2. de l'addenda # 1 daté du 20 juillet 2022.
- Q2. Dans l'annexe A, Énoncé des travaux, le point 10 - Politique d'annulation (page 34), renvoie à l'annexe B pour la politique d'annulation pour moins de 15 jours. Il n'y a rien dans l'annexe B qui se rapporte à des frais d'annulation dans la période de 15 jours. Veuillez nous indiquer où et comment la politique d'annulation pour moins de 15 jours doit être inclus avec la demande de propositions.
- R2. Veuillez consulter la modification # 1 à la DDP, ci-dessous.
- Q3. Le sommaire des prix dans l'annexe B (page 35) exige de déclarer les taxes et le montant total. Est-ce que le Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement Canada détient un(e) certificat/carte d'exonération à la taxe qu'il a l'intention d'utiliser afin de renoncer les taxes applicables à l'hébergement ?
- R3. Le gouvernement du Canada possède une carte d'exemption de taxes pour les services d'hébergement et entend l'utiliser pour ce contrat.



Q4. Pourriez-vous confirmer le calendrier du processus de demande de soumissions et la date à laquelle le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement Canada prévoit octroyer le contrat.

R4. Veuillez consulter la réponse R1. de l'addenda # 1 daté du 20 juillet 2022.

MODIFICATIONS À LA DDP

1. Dans l'annexe B - Base de paiement :

SUPPRIMER :

L'annexe B dans sa totalité

INSÉRER :

ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT

Nom du soumissionnaire :	
Adresse :	
Personne à contacter :	
Téléphone :	
Courriel :	
Nom en lettres moulées :	
Signature :	
Date : (aaaa-mm-jj)	

1. Services d'hébergement

Taux par nuitée ferme par unité

L'entrepreneur sera payé des taux par nuitée fermes par unité comme suit, pour les travaux exécutés en vertu du contrat. Les taxes applicables sont en sus.

Unité	Taux par nuitée ferme (USD) Taxes exclues	*Nombre de nuitées estimées	Sous-total (USD) Taxes exclues
Unité d'au moins 1 chambre à coucher		845	

*Le nombre de nuitées estimées est utilisé à des fins d'évaluation et ne constitue pas une garantie de volume.



2. Politique d'annulation

	Taux ferme (USD) Taxes exclues
Pénalité d'annulation pour modification ou libération d'unités moins de 15 jours ouvrables avant la date d'arrivée.	

3. Sommaire des prix

Unité	Sous-total (Section 1) (USD) Taxes exclues
Unité d'au moins 1 chambre à coucher	

Taxes	%	Montant

TOTAL	
--------------	--

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES